



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE

Ottawa, le 21 février 2013

Monsieur John Traversy
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes (CRTC)
Ottawa (Ontario)
K1A 0N2

Objet : Observations de la FCFA du Canada relativement à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-19 – appui à la Corporation de la télévision francophonie canadienne (demande 2012-0683-9)

Monsieur,

1. C'est avec enthousiasme que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada intervient, dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-19, en appui à la demande de la Corporation de la télévision francophonie canadienne – ACCENTS. **La FCFA demande à comparaître à l'audience publique qui débutera le 23 avril prochain.**
2. Créée en 1975, la FCFA Canada est le porte-parole principal de plus de 2,6 millions de citoyens de langue française vivant dans neuf provinces et trois territoires. Chef de file du réseau de concertation des communautés francophones et acadiennes, elle regroupe 22 organismes membres, soit les 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et 10 organismes nationaux actifs dans divers secteurs de développement.
3. La FCFA coordonne aussi le Forum des leaders, formé de 43 organismes et institutions des communautés dédiés à la mise en œuvre du *Plan stratégique communautaire* et de la vision issue du *Sommet des communautés francophones et acadiennes*.
4. Ayant étudié et analysé en profondeur la demande d'ACCENTS, la FCFA est convaincue que cette chaîne comblera un vide majeur dans le paysage télévisuel de langue française en milieu minoritaire.

Siège social
450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
T 613.241.7600 • Tc 613.241.6046

Bureau de Québec
43, rue de Buade, bureau 460
Québec (Québec) G1R 4A2
T 418.692.5752 • Tc 418.692.5820

info@fcfa.ca • www.fcfa.ca

5. Pour vivre et s'épanouir en français, les citoyens francophones vivant en situation minoritaire ont besoin d'un accès à une variété de services dans leur langue qui les rejoignent dans tous les aspects de leur vie quotidienne. Or, dans la plupart de nos communautés, l'offre de services télévisuels de langue française au service de base numérique est assez peu variée. Aucune des chaînes qui y sont actuellement offertes ne consacre la majorité de son temps d'antenne à des contenus reflétant les réalités des communautés francophones et acadiennes. Nous y sommes, généralement, les parents pauvres d'une programmation conçue majoritairement au Québec, pour un public québécois.
6. D'autre part, il n'existe pas, à l'heure actuelle, une chaîne de télévision dont le mandat principal soit de montrer au téléspectateur l'envergure de la francophonie canadienne telle qu'elle se vit dans chaque province et chaque territoire, dans toute sa diversité. À cet égard, ACCENTS permettra aux communautés francophones et acadiennes, souvent géographiquement isolées, de se connaître entre elles.
7. La distribution obligatoire d'ACCENTS au service de base numérique, à la grandeur du pays, permettra également aux communautés francophones et acadiennes de mieux se faire connaître des Québécois et des Québécoises. Trop souvent, ceux-ci ignorent même qu'il existe une francophonie à l'extérieur du Québec, et les grands réseaux télévisuels de langue française ne contribuent guère à changer cette perception. Comme la FCFA a maintes fois eu l'occasion de le faire valoir au CRTC, si les stations régionales de langue française de CBC/Radio-Canada font généralement un bon travail de reflet de leur communauté locale, les émissions et bulletins réseau sont généralement dominés par les réalités québécoises. Les citoyens et les citoyennes de langue française vivant dans les autres provinces et territoires y sont la plupart du temps invisibles.
8. D'autres chaînes, comme TVA, ont demandé la distribution obligatoire au service de base en promettant à nos communautés, en échange de leur appui, un meilleur reflet de leurs réalités à l'écran. Ces engagements n'ont pas tous été respectés, loin de là.
9. L'expérience a montré à la FCFA qu'appuyer une chaîne dont les activités principales se déroulent au Québec ne garantit nullement aux communautés une place de premier plan ou un reflet significatif à l'antenne. À cet égard, ACCENTS a le mérite d'être un projet de télévision entièrement par et pour les communautés francophones et acadiennes, tant dans l'orientation de la programmation qu'au niveau de la gouvernance. Cet élément est particulièrement important, en ce qu'il correspond aux objectifs que se sont donnés nos communautés en termes de prise en charge de leur propre développement.
10. Nous notons d'ailleurs avec beaucoup d'encouragement la volonté d'ACCENTS de s'appuyer sur une grande variété de partenariats et d'expertises au sein de nos communautés, comme l'Association de la presse francophone, l'Alliance des radios communautaires du Canada et les producteurs indépendants de langue française à la grandeur du pays.

De cette manière, ACCENTS assurera un arrimage solide avec les communautés francophones et acadiennes, fournira une vitrine au talent de ces communautés et contribuera à l'essor de la production indépendante francophone à l'extérieur du Québec.

11. En offrant une programmation variée qui rejoint une variété de clientèles francophones, ACCENTS apportera une contribution importante au travail qui se fait quotidiennement au sein de nos communautés pour développer le sentiment d'appartenance à la langue française. Pour faire écho aux observations de la Société franco-manitobaine (SFM) dans le cadre de la présente instance, la disponibilité d'ACCENTS au service de base, ainsi que la programmation de cette nouvelle chaîne, appuieront nos efforts afin de donner le goût du français aux familles inter-linguistiques, faire en sorte que les nouveaux arrivants qui s'installent dans nos communautés choisissent le français, assurer le rapprochement avec les personnes bilingues et sensibiliser les anglophones.
12. Dans son rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire, en mars 2009, le CRTC a dit estimer que « *l'option d'établir un service de langue française interrégional, disponible non seulement aux francophones en situation minoritaire, mais à tous les francophones du Canada, améliorerait le reflet des communautés francophones et la visibilité des productions canadiennes de langue française issues des communautés de langue officielle en situation minoritaire* ». De par sa raison d'être, sa programmation soutenue par les artistes et producteurs de nos communautés, sa structure de gouvernance appuyée par les communautés desservies et sa disponibilité au service de base à la grandeur du pays, ACCENTS correspondra en tout point à cette vision.
13. Pour toutes ces raisons, la FCFA recommande au CRTC d'approuver la demande de licence de la Corporation de la télévision francophonie canadienne, ainsi que sa demande en vue d'obtenir la distribution obligatoire au service numérique de base en vertu de l'article 9(1)h) de la *Loi sur la radiodiffusion*. Les communautés francophones et acadiennes attendent et appellent depuis longtemps déjà cette place dans le paysage télévisuel canadien.
14. La présente intervention a été signifiée à la Corporation de la télévision francophonie canadienne.
15. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

La présidente,



Marie-France Kenny

C.c. : M. Guy Matte, président, Corporation de la télévision francophonie canadienne

FIN DU DOCUMENT